

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



L'HEURE DU BILAN...



RÉTROSPECTIVE

Les moments forts
des derniers mois



VIE LOCALE

De nouveaux gérants
au Coccimarket



ÉCONOMIE

Savibois, une nouvelle
entreprise à Savignac

Janvier - Février - Mars - 2026



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : Commune de Savignac
et sur PanneauPocket. Déjà plus de 408 smartphones connectés !

Edito

PATRICK MONTTO



Savignacaises, Savignacais,

À l'orée de cette nouvelle année, que 2026 vous apporte joie, bonheur, réussite et santé.

Dans un contexte politique que je n'ai jamais connu, la dette abyssale de l'État et le Département de la Gironde sur le fil rouge, me confortent dans l'idée que l'échelle de la commune est celle des vraies valeurs...

Le moment démocratique fort du renouvellement du conseil municipal en mars prochain, rappelle combien le mandat local reste le socle vivant de notre République... proche du quotidien, de nos concitoyens, ancré dans la réalité, au jour le jour ! Je souhaite que 2026 soit une année de continuité pour les projets engagés et que notre commune reste rurale, attrayante et conviviale.
Adishatz et boune annade

Le maire



Le bilan d'un mandat vu de l'intérieur

Et voilà, notre mandature qui avait commencé bizarrement en mars 2020 par un confinement va se terminer après les élections municipales de mars 2026, six ans déjà !! Six années qui sont passées plus vite que le TGV, plus vite qu'une passe de Jalibert pour LBB ou Penaud !!

À la fin de cette « aventure », on a tous le sentiment qu'on aurait pu faire mieux, faire plus, aller plus vite...

Mon professeur de math disait « Le faucheur ne regarde point au bout de son champ ».

Hé bé, nous on va se retourner té, pour voir ce qu'en 6 années on a fait :

- L'extension du multiple rural avec l'installation d'un salon de coiffure
- L'arboretum issu d'un chantier d'insertion et l'implication des élèves de l'école
- L'assainissement collectif et la station d'épuration en partenariat avec le SIAPA
- Le terrain de pétanque
- La rénovation importante de l'école en collaboration avec le SIRP
- L'achat d'une épareuse pour l'entretien de la voirie
- La mise en état des vitraux de l'église et l'aménagement d'un plan incliné pour personnes à mobilité réduite (PMR)
- La mise à disposition d'un local pour le cercle N'as Qu'a y bene
- Le remplacement du chauffage dans la salle des fêtes et son isolation
- Le remplacement de la chaudière à granulés par une pompe à chaleur pour la maison des associations
- La plantation avec nos amis chasseurs de 100 mètres de haies sur des parcelles communales
- La mise en place des manifestations Halloween, Noël qui attirent de plus en plus d'enfants au fil des années, un repas des aînés avec des animations variées et de qualité, ainsi que des ateliers thématiques, santé, sécurité...
- L'accueil de jeunes en Service National Universel
- Le projet désormais réalité de la maison partagée pour seniors (Beaucaillou) avec la société Adisvie
- La mise en œuvre d'une politique de communication au travers du journal municipal et de Panneaux Pocket notamment
- Et enfin les travaux d'aménagement du bourg au travers d'une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) qui implique l'État et le département de la Gironde.
- L'obtention du Label « Village d'Avenir »

Tout ça avec des taux communaux de la taxe foncière de + 5% en six ans seulement !

On n'a pas si mal travaillé, on a essayé de faire avancer la commune tout en préservant ses finances, en protégeant votre cadre de vie et en pensant au futur.

Alors merci aux conseillers qui partent, bon courage à ceux qui continuent et bonne chance à ceux qui arrivent quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, vous ferez certainement aussi bien, voire mieux que nous...

LE CARNET



LE SAVIGNACAIS

NOUVEAU À SAVIGNAC : LE TRANSPORT À LA DEMANDE

A été constatée l'implantation d'un poteau indicateur logoté de Sud-Gironde mobilité sur le parking du L'ALSH. Ce point de rassemblement concerne le Transport À la Demande.

Le service de Transport À la Demande est réservé aux habitants et aux personnes travaillant sur les CDC de Convergence Garonne, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde. Après réservation, un minibus vous prend en charge à un point d'arrêt signalé et vous dépose à un autre. Plus de 200 points d'arrêt sont répartis sur le territoire :

Retrouvez-les sur l'application SGM ou sur le plan interactif en recherchant votre départ ou votre future destination.

Pour se déplacer quand c'est essentiel ! Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) est un dispositif de mobilité solidaire qui effectue des trajets en porte à porte.

Ce service est délégué, par convention, à l'association Cap Solidaire, spécialiste de la mobilité sociale et solidaire sur le territoire depuis plusieurs années.

Le service fonctionne de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La réservation est obligatoire selon les modalités indiquées et son tarif est plafonné.

Ce service s'adresse aux personnes en situation de vulnérabilité qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour accéder à l'emploi, à l'insertion ou aux soins. Les potentiels bénéficiaires doivent être impérativement orientés par un des prescripteurs du territoire. MDS, France Travail Mission Locale, France Service, associations caritatives.



NUMÉRO UNIQUE :
05 33 140 150



État civil

DÉCÈS :

LAGARDERE Aymond décédé le 20/09/2025
CARRASSET Yvette décédée le 16/12/2025
LEGER Chantal décédée le 21/12/2025
RIVIERE Pascal décédé le 01/01/2026

NAISSANCES :

DELAUVAUD Kyméo né le 10/09/2025
LAVAUD Louise née le 23/11/2025
GROLLIER Margot née le 21/12/2025

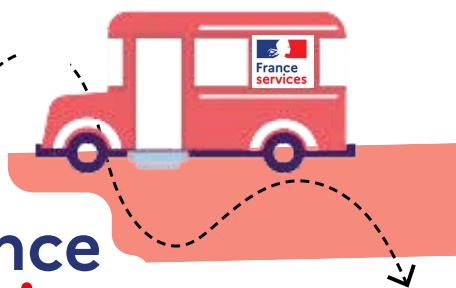
PACS : DESBARBIEUX Thibaud
et BIRAC Laurie le 13/09/2025

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | Ont participé à ce numéro : Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Patrick Monto, Patrick Séquier | Conception graphique et édition : Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives
Langon | Impression : Imprimerie LESTRADE LANGON | Tirage : 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Bus France services



Les Permanences



SEMAINE PAIRES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Créneau dédié à la demande des mairies 10h/12h	FONTET 9h30/12h Mairie	ST-VIVIEN-DE- MONSEGUR 9h30/12h Mairie	ST-HILAIRE-DE- LA-NOAILLE 9h30/12h Médiathèque	MONTAGOUTIN 9h30/12h Salle des fêtes
NOAILLAC 14h/17h Salle des fêtes /Mairie	LOUPIAC-DE- LA-REOLE 14h/17h Mairie	MONGAUZY 14h/17h Petite salle Mairie	LAMOTHE LANDERRON 14h/17h Mairie	/

SEMAINES IMPAIRES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Créneau dédié à la demande des mairies 10h/12h	ST-PIERRE D'AURILLAC 9h30/11h EHPA	AILLAS 9h30/12h Maison communale	ST-MICHEL- DE-LAPUJADE 9h30/12h Mairie	LAMOTHE LANDERRON 9h30/12h Mairie
PONDAURAT/ LOUBENS* 14h/17h Mairie	PUYBARBAN 14h/17h Mairie	ST-MARTIN- DE- SESCAS 14h/17h Mairie	MORIZES 14h/17h Mairie	/

*Roulement des permanences sur Pondaurat et Loubens lundis des semaines impaires



**INFOS, HORAIRES, PERMANENCES,
PRISE DE RENDEZ-VOUS... :**

05 56 71 71 55

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



RETROSPECTIVE

MARCHE ROSE



HALLOWEEN, LA TOURNÉE DES ENFANTS



CONCERT À L'ÉGLISE



SPECTACLE À L'ÉCOLE





De nouveaux gérants pour le Cocci Market

**Un jeune couple redonne vie à l'épicerie du village.
Après plusieurs mois d'incertitude quant à l'avenir du commerce, l'épicerie du village connaît enfin un nouveau souffle.**

Jade Mathieu, 25 ans et Manuel Sayo, 29 ans, un jeune couple originaire du monségurais, ont officiellement repris les clés de l'établissement le 29 octobre dernier. Une nouvelle qui réjouit les habitants, attachés à ce lieu de convivialité qui rend d'énormes services tant aux savignacais, qu'aux habitants des communes environnantes.

Un rêve devenu réalité : Jade, chef à domicile et formée à la restauration saisit l'opportunité de tenir une épicerie en milieu rural. Manuel déjà dans le circuit de la distribution en gros entend parler de la cession du commerce et l'aventure commence...

Passionnés de produits locaux et engagés dans une démarche de consommation responsable, Jade et Manuel ne manquent pas d'idées pour compléter l'offre existante : « *Nous voulions créer un endroit chaleureux, proche des gens, où l'on sait d'où viennent les produits* », explique Jade.

Des nouveautés, des prix en baisse, mais l'esprit du lieu est préservé. Tout en conservant l'âme de l'épicerie traditionnelle, ils ont souhaité y insuffler modernité et dynamisme. Au programme : un large assortiment de produits issus de producteurs locaux, notamment fruits et légumes, une sélection de produits artisanaux (miel, confitures, bières locales), un coin presse et papeterie, un dépôt de pain à toute heure.

Prochainement, un coin café traiteur, pour favoriser les échanges entre habitants et accueillir les gens de

passage tout comme les pèlerins de Saint-Jacques en saison. « *Nous voulons que l'épicerie soit un véritable lieu de vie, où l'on vient acheter, mais aussi discuter.* »

Un accueil enthousiaste des habitants

Depuis la passation de relais, les clients affluent. Certains retrouvent avec plaisir leurs habitudes, avec des horaires plus amples, tandis que d'autres découvrent avec curiosité les nouvelles propositions. Un engagement pour le territoire, une épicerie c'est essentiel au quotidien et l'implication de la municipalité pour le développement de ce commerce fait entendre sa satisfaction et son enthousiasme.

Jade et Manuel souhaitent également travailler main dans la main avec les acteurs locaux : agriculteurs, artisans, associations, commerçants, collectivités. Leur objectif ? Participer activement à la vie du village et encourager une consommation de proximité.

Vers un avenir prometteur

La Française Des Jeux devrait à nouveau commercialiser l'ensemble de son offre de jeux à gratter et grilles de loto, c'est un service particulièrement apprécié des clients. Avec leur énergie et leurs idées, le jeune couple espère faire de cette épicerie un commerce durable, utile à tous. Nous leur souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite.

LES HORAIRES

DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H30 À 13H00 ET DE 15H30 À 19H30 / LE DIMANCHE DE 7H30 À 12H30



Une nouvelle entreprise à Savignac S.A.R.L. SAVIBOIS33

Les gérants sont Swann et Kévin DUBUS, la société a été créée en 2024, son siège est situé au 1025, Route d'Auros Lieu dit Pacher à Savignac.

Je suis ravi de vous présenter SAVIBOIS33, une entreprise innovante et durable, spécialisée dans deux secteurs clés : l'exploitation d'arbres de Paulownia et les travaux de terrassement. Situés au cœur de la Gironde, nous sommes déterminés à allier rentabilité économique et respect de l'environnement.

Exploitation de Paulownia

Le Paulownia, souvent appelé « arbre miracle », est reconnu pour sa croissance rapide et ses propriétés écologiques. Grâce à notre expertise, nous cultivons et exploitons ce bois léger et résistant, idéal pour le mobilier, la construction, et même les instruments de musique. Nous visons à répondre à une demande croissante pour des matériaux durables, en offrant des produits de haute qualité tout en contribuant à la reforestation et à la préservation de l'environnement.

Terrassement avec excavatrice

En parallèle, nous proposons des services de terrassement adaptés aux besoins de nos clients, qu'il s'agisse de projets résidentiels, agricoles ou de construction. Avec notre excavatrice, nous réalisons des travaux de nivellement, d'excavation et de démolition, garantissant efficacité et précision.

Notre Engagement

Chez SAVIBOIS33, nous croyons fermement en la synergie entre l'exploitation forestière et les travaux

de terrassement. En intégrant ces deux activités, nous optimisons nos ressources et réduisons notre impact sur l'environnement. Nous nous engageons également à travailler en étroite collaboration avec nos clients pour leur offrir des solutions sur mesure qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Ensemble, façonnons la nature, bâtissons l'avenir avec SAVIBOIS33 !



**INFORMATION PRATIQUE
À RETROUVER AU 1025 LIEU DIT PACHER À SAVIGNAC**

Réglementation du stationnement : qu'est-ce qui est autorisé ?

Vous avez pu constater la réouverture du parking devant la mairie et l'agence postale, nous vous proposons un petit rappel des règles de stationnement.

Le stationnement constitue une thématique importante du Code de la route. En effet, sans une organisation rigoureuse des immobilisations temporaires ou durables, la fluidité de la circulation peut être remise en cause. Découvrez l'ensemble des règles de stationnement et les multiples formes qu'il prend (limité dans le temps, gratuit ou payant, en épi, en créneau, en bataille...).

Les règles de stationnement dans le Code de la route

Tout d'abord, il convient de différencier le stationnement et l'arrêt.

L'ARRÊT

Il se définit comme une immobilisation du véhicule à laquelle est liée une activité :

- Montée ou descente de personnes,
- Chargement ou déchargement du véhicule

LE STATIONNEMENT

Le stationnement correspond à l'immobilisation même très brève, sans aucune activité.



Le stationnement autorisé en agglomération

La durée du stationnement sur une place de parking ou sur la chaussée peut être relativement longue, mais ne peut excéder 7 jours sur le même emplacement.

Une occupation de la place plus longtemps est considérée comme abusive et correspond à une amende de 35 €.

Petits rappels sur le stationnement

Ne pas respecter les règles de stationnement constitue une contravention qui entraîne plusieurs sanctions. Les stationnements abusifs et gênants sont sanctionnés par une amende de 35 €, les stationnements très gênants par une de 135 € et les stationnements très dangereux par une amende de 135 €, le retrait de 3 points du permis de conduire et éventuellement une suspension de permis de 3 ans maximum. Selon la réglementation en vigueur, les usagers ne sont pas autorisés à se stationner sur un passage piéton à cause du risque d'accident que cela représente.

Le Code de la route prévoit l'arrêt et le stationnement du véhicule dans le sens de la circulation, c'est-à-dire sur la droite. Cette obligation n'existe pas dans les voies à sens unique où le conducteur choisit indifféremment son côté.

Il existe en agglomération plusieurs types de positionnement, indiqués par un marquage au sol en pointillés blancs, pour une immobilisation en bordure de voie. Il s'agit des suivants :

- **Stationnement en épi** : les véhicules sont garés en biais par rapport au trottoir et à la chaussée ; selon le sens des épis, le conducteur se gare en marche avant ou en marche arrière ;
- **En bataille** : il s'agit d'occuper des places perpendiculaires à la voie. S'y ranger en marche arrière facilite la sortie en bénéficiant d'une bonne visibilité ;
- **En créneau** : les places se positionnent parallèlement à la chaussée et au trottoir. L'automobiliste s'y gare en marche arrière en effectuant un créneau.

Précision sur les règles de stationnement

Lors d'un stationnement en créneau, les passagers doivent sortir côté trottoir.

Hors agglomération, le stationnement se fait sur l'accotement droit ; s'il est impraticable, il est autorisé de l'autre côté sur une route à double sens.

Lorsque l'arrêt est interdit, le stationnement l'est aussi. Les interdictions sont signalées par des panneaux bleus bordés de rouge, valables du côté concerné jusqu'à la prochaine intersection ou sur une zone définie. Des panneaux peuvent préciser les conditions d'application.

Un véhicule en stationnement interdit peut être immobilisé ou mis en fourrière.



Le stationnement est toujours interdit s'il crée un danger (intersection, virage, sommet de côte, passage à niveau), empiète sur des zones réservées, gêne les secours ou masque la signalisation.

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Savignac. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Savignac, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi 15, soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus, mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus, il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges.



Le paulownia

Un arbre miracle ?

Outre l'aspect ornemental de cet arbre et une touche d'exotisme indéniable, le Paulownia a deux arguments massue pour nous faire planter cet arbre. Le premier est l'aspect écologique, car le paulownia est réputé pour être un aspirateur à carbone. Le second concerne ses perspectives de rentabilité, sur le papier très intéressant à court terme grâce à sa croissance express. En effet, il peut prendre 5 mètres en six mois.

Une maturité deux fois plus rapide qu'un peuplier

Le paulownia arrive à maturité huit à dix ans après sa plantation, contre une vingtaine d'années pour un peuplier. Il pourra alors être revendu pour construire des meubles, des planches de surf ou des instruments de musique.

5 000 hectares de paulownia ont été plantés en France, sous l'effet d'un enthousiasme intéressé envers cet « arbre-miracle ».

Comme toutes les plantes, grâce à la photosynthèse, le paulownia absorbe du CO₂ et rejette de l'oxygène. Sauf que, du fait de la croissance rapide de cet arbre, ses promoteurs annoncent souvent une quantité de carbone absorbée dix fois supérieure à n'importe quel autre arbre.

Toutefois, pour que le paulownia capte en France du CO₂ dans les mêmes proportions qu'au Japon, il doit pouvoir s'adapter à son environnement et à son climat. Pour le savoir, davantage de recul sera nécessaire, car aucune étude n'est catégorique.

Léger et résistant, peu putrescible et résistant aux hautes températures, le paulownia a de nombreux atouts à faire valoir.

Les propriétés de captation carbone du paulownia sont un enjeu important pour la planète, mais aussi... pour le business. Pour les industriels et les grandes entreprises, tenues de réduire ou de compenser leurs émissions carbone, le paulownia peut être une solution.

Opportunité économique et limites écologiques

Une solution que les promoteurs du paulownia ne se privent pas de rappeler dans leur communication à destination des clients. « Il y a de grosses entreprises qui veulent se reverdir, et donc qui travaillent avec nous » explique ainsi à Reporterre, Baptiste Mauviel, 30 ans et président de Paulownia Nature.

« Le paulownia est un arbre qui va dépolluer le sous-sol », précise Baptiste Mauviel.

En revanche, ses racines profondes rendent difficiles les perspectives de survie pour d'autres essences d'arbre : le paulownia pousse donc en monoculture, avec toutes



les conséquences négatives que cela entraîne sur la biodiversité, des conséquences qu'admet Baptiste Mauviel, qui ajoute : « Mais on ne peut pas faire des champs à perte de vue sur une surface colossale. Nos parcelles sont en moyenne petites, entre un et trois hectares. » Toute plantation supérieure à 0,5 hectare est soumise à l'approbation de la Direction régionale de l'environnement.

En attendant que les racines grandissent, le paulownia a besoin d'être irrigué, surtout lors des premières années de croissance : entre 1 000 et 2 000 litres par arbre lors de la première année au minimum. Ce qui empêche sa plantation dans des zones en situation de stress hydrique. « On va sortir entre 50 000 et 70 000 euros de chiffre d'affaires à l'hectare pour une marge finale aux alentours des 40 000 euros de l'hectare. C'est intéressant », explique Baptiste Mauviel.

En réalité, il semble difficile de se projeter : la filière de production du paulownia est balbutiante, et la filière transformation « made in France » n'existe pas encore. Il n'existe pas de production à grande échelle de meubles ou de planchers fabriqués avec du paulownia français, puisque les arbres ne sont pas encore matures. Quelle qualité aura ce bois tricolore, comparé à ses équivalents internationaux venant de Chine et d'Australie ?



LA RECETTE DE PATROUCHKA



Les merveilles

POUR 4 PERSONNES • PRÉPARATION : 15 MINUTES • CUISSON : 20 À 25 MINUTES

Les ingrédients

- 6 oeufs
- 3 pincées de sel
- 2 verres de sucre
- 2 sachets de sucre vanillé (bourbon)
- 2 verres de lait entier
- 25 cl de crème fraîche
- 150 g de beurre fondu
- Arôme citron Vahiné (petit flacon)
- Vanille liquide (2c. à c.)
- 3 zestes de citron (+ jus)
- 2 sachets de levure
- 2kg de farine (selon la pâte)

La recette

Dans un saladier, fouetter œufs, sel, sucre et sucre vanillé. Ajouter lait, crème, beurre fondu, arôme citron, vanille liquide, zestes et jus de citron. Incorporer 1 kg de farine d'un coup et la levure, mélanger doucement et ajouter un peu de farine jusqu'à obtenir une pâte souple, légèrement collante.



Mettre la pâte dans un saladier fariné, couvrir sans repétrir et laisser reposer 12 à 24 h. Ensuite, étaler, découper, frire dans l'huile de tournesol chaude et saupoudrer de sucre glace.

LE NOM DES LIEU-DITS



Toponymie

L'INTERPRÉTATION DES NOMS DE LIEUX EST LA RAISON D'ÊTRE DE LA TOPONYMIE. ELLE NÉCESSITE UNE GRANDE PRUDENCE, CAR BEAUCOUP DE TOPONYMES ONT SUBI LES « FANTAISIES DES SCRIBES » ET UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE FRANCISATION.

Cette succincte rubrique vous permettra d'identifier l'histoire et l'origine de grand nombre d'entre eux, de vous les approprier et de continuer à les citer. Ils renseignent la situation géographique, la nature du sol ou encore la présence des eaux ou des armes. Si les noms de lieux ont donné naissance à de nombreux patronymes, les noms de personnes se sont transformés en toponymes au fil des ans. Gavachots, Gavache, Gavachon : selon Bernard Vigneau, le mot gascon peut avoir 3 significations : personne qui habite la gavacherie, personne étrangère au pays ou personne de peu de valeur par extension une canaille.

Le terme gavache fait historiquement référence aux populations originaires du Poitou et de la Saintonge qui ont immigré entre le XV et XVIII siècle, notamment en Gironde.

Elles se sont implantées en nombre dans le nord du département dans une dizaine de communes autour de Monségur et bien évidemment à Savignac, où deux lieux-dits portent ce nom.

*Informations tirées de l'ouvrage de Patrick LAVAU
Toponymie Gasconne
Éditions Confluences. Les Nuits Atypiques.*





À seulement 37 ans, Alexandre Causse a déjà vécu deux vies. La première, celle d'un jeune électricien passionné par son métier, maniant câbles et disjoncteurs dans les chantiers de sa région. La seconde le voit aujourd'hui fouler la scène avec sa guitare électrique, au sein du groupe King Kong Blues.

Autodidacte, Alexandre, dont les arrière-grands-parents étaient chanteurs lyriques, a été initié à la musique par ses frères et ses copains d'enfance. Celui qui est à l'origine du festival « Simone Pète les Watts » a le rock chevillé au corps. La technique n'a pas non plus de secret pour lui, il excelle dans la fonction d'ingénieur du son pour beaucoup d'artistes sud-girondins et au-delà. Pour ce savignacais de toujours, encore référencé comme entrepreneur local, c'est la musique qui fait aujourd'hui le quotidien d'Alex. Des chantiers à la scène, un talent qui électrise.

Aujourd'hui, King Kong Blues qui a sorti son premier EP en 2015 enchaîne les dates dans les salles régionales et internationales. Le groupe commence à se faire un nom sur les plateformes de streaming Spotify et Deezer. Leur style mêle énergie brute et riffs acérés. Depuis 2015, le trio bordelais composé de Gino et Alex à la guitare et Gaetan à la batterie, s'est offert plus de 300 dates, des tournées dans toute l'Europe, de la Slovaquie au Portugal et les premières parties de Fleshtones, Wampas, Power Solo, Sanseverino ou encore Les Sheriff... Un cocktail dans lequel Alex apporte sa signature, avec un son puissant, précis, et pourtant profondément spontané. Du chant, avec des textes engagés chargés d'humanité, sur tous les sujets de société. En français et en espagnol, les mots claquent comme des accords de puissance. La musique et les textes sont écrits à trois. Un riff de guitare et les morceaux prennent vie... Le troisième album sorti en mai 2025 arrive au grand galop ! « Ils cassent le monde ! » est offert à vos oreilles pour les prochains concerts en Gironde et dans les Landes.

Les titres sont à écouter sur leur site internet : <https://king-kong-blues.fr> qui propose une belle vitrine de l'expression du groupe.

Le groupe est engagé dans l'économie circulaire, la vente des disques et autres goodies se fait sur les marchés et lors des concerts. Une plateforme associative de vente chez simone.fr permet de se fournir en musique indépendante. Hors des circuits de vente traditionnelle, ce site offre un large choix de groupes et d'artistes à écouter et à apprécier, on y trouve bien évidemment toute la discographie de King Kong Blues.



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 9 / Votants : 10 / Absents excusés : F. CAUSSÉ – E. ESTEVES – A. DABBADIE – P. BERNA – C. BAYLE / Procuration : E. ESTEVES à P. SÉQUIER / Secrétaire de séance : F. GARCIA

1. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dépenses fonctionnement

Démoussage Sendat :
2 577.00 €

Recette fonctionnement

Remboursement heures
syndicat transport de corps :
368.00 €

Dépenses investissement

Apport capital AFL :
3 700.00 €

Recettes investissement :

- TVA : 20 311.00 €
- Solde étude préalable : 8 190.00 €
- Fédération chasse : 897.80 €
- Fonds de concours Cdc 10 000.00 €
- Emprunt : 300 000.00 €

2. DIVERS

a) Décision des statuts du SDEEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 24 juin 2025 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté du Comité syndical de modifier les statuts du syndicat ;
Modifiés à sept reprises (soit en 1962, 1994, 2006, 2014, 2015, 2016 et 2021), les statuts du SDEEG doivent être adaptés suite aux observations formulées à la fois par la Préfecture de la Gironde et la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet de réforme statutaire répond à deux objectifs :

- Distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service du SDEEG :
 - Les compétences du SDEEG (électricité, gaz, éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, défense extérieure contre l'incendie) sont les missions que lui confient ses collectivités membres en application de l'article L. 5111-1 du CGCT ;
 - Les prestations de service (instruction urbanisme, foncier, cartographie...) assurées par le SDEEG sont des missions qui se situent dans le prolongement des compétences du syndicat. Ces missions sont le complément normal, nécessaire ou utile des compétences du syndicat. Les collectivités membres et non membres du SDEEG peuvent en bénéficier

Il est à noter que seul le transfert d'une compétence par une collectivité vers le SDEEG ouvre droit à la désignation de délégués au sein du SDEEG. Les collectivités bénéficiant des prestations de service pourront désigner un représentant qui sera invité à participer aux travaux du Comité Syndical, sans disposer d'un droit de vote.

- Modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant afin de réduire le nombre de délégués et ainsi améliorer la gouvernabilité du SDEEG. Afin de rationaliser le nombre de délégués du SDEEG (862) qui représentent les collectivités membres au Comité syndical, il est proposé de créer les Comités Locaux de l'Energie (CLE). Ces entités locales auront pour rôle de désigner des délégués qui les représenteront au Comité syndical pour la compétence distribution d'électricité, limitant le nombre de délégués à 512. Leur rôle consistera également à être des relais de

proximité pour le SDEEG : élaboration des programmes travaux, entretien des ouvrages...Une carte des CLE est annexée aux statuts.

Ladite réforme statutaire entrera en vigueur au renouvellement des instances du SDEEG, suite aux élections municipales de 2026.

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

FOND DE COMMERCE (P. MONTO) :

La cession du fond de commerce de l'épicerie est en cours et est prévue le 31/10/2025.

TRAVAUX CAB (P. MONTO) :

Les travaux avancent.

Le 22, 23 et 24 septembre, la route départementale sera fermée afin de permettre la réalisation des plateaux surélevés. Remise à jour de la signalétique vu avec le service tourisme de la Communauté de Communes.

POINT FINANCIER DES TRAVAUX (P. MONTO) :

Marché 2025 : 354 622.50 €

369 417.50 € soit 14 725 € supplémentaire hors aménagements paysagers (bordures : - 6120 €, réduction de la surface de résine : - 2 900 €, bordures accès délimitant enrober et trottoir + 11 000 €, béton désactivé : + 6 475 €, regards + 6 380 €)

24 compteurs d'eau sont à remplacer pour un montant de 6 340.00 €.

ECLAIRAGE (B. MARQUETTE) :

La réception des travaux est prévue le 16 septembre 2025.

La seconde partie aura lieu en fin d'année 2025.

CIMETIÈRE (J-L. BENTEJAC) :

Ebauche du règlement

BULLETIN (P. SÉQUIER) :

Disponible vendredi pour une distribution dans le week-end.

MAISON PARTAGÉE (P. SÉQUIER) :

Le porteur de projet a eu un accord de sa banque pour le projet.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIE (F. GARCIA / B. MARQUETTE) :

Le prix de l'électricité devrait baisser en 2026.

SIAEPA (B. MARQUETTE) :

Un nouveau contrat de délégation sera mis en place à partir du 1er janvier 2026. Un marché a été lancé, c'est Véolia qui a été retenue. Les tarifs vont fortement augmenter.

SIRP (C. SAIGNES) :

La réunion de rentrée a eu lieu. Il n'y avait que 15 parents de présents.

SICTOM (P. SÉQUIER) :

Le SICTOM a mis en ligne une application mobile.

GROUPEMENT ACTION LOCALE (P. SÉQUIER) :

Présentation de 3 projets (Fontet, Gare de Cérons et Co voiturage sur le territoire)

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Votants : 11 / Absents excusés : F. CAUSSÉ, E. ESTEVES, A. DABBADIE, P. BERNA, C. BAYLE / Procurations : E. ESTEVES à P. SÉQUIER, A. DABBADIE à C. SAIGNES

1. DÉLIBÉRATIONS

a) DM 4 amortissement

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite au prélèvement concernant de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) il est nécessaire de prendre une décision modificative. En effet les crédits prévus au BP 2025 sont insuffisants. Monsieur le Maire propose d'établir la DM comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

7391112 - dégrèvement de taxe: + 50,00 €

6284 - redevances pour services rendus : - 50,00 €

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

b) Réponse à M. le Préfet sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification en Gironde

M. le Maire informe l'Assemblée d'une délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole (2 rue des Chênes ZA Bois Majou 33124 AILLAS) N°DC-2025-009 du 29/09/2025 en réponse d'un courrier de M. le Préfet de La Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde du 12/08/2025 sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification adressé à M. le Président du SIE DU SUD DE LA REOLE, M. le Président de la Régie du SIE DU SUD DE LA REOLE, Mmes et MM. Les Maires des communes membres du Syndicat.

Il est à noter que ce courrier n'est jamais parvenu en mairie.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet, ainsi que de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et du projet de courrier qui sera envoyé en réponse à M. le Préfet par le SIE Sud-Réole.

M. le Préfet de Région fait part de sa volonté de ré-engager un processus de rationalisation de l'organisation de la distribution d'énergie en Gironde en recommandant de rationaliser cette compétence à l'échelle départementale.

M. Le Maire indique que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole a décidé lors de sa séance du 29/09/2025 :

- de conserver la pleine compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie) au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et de ne pas opérer son transfert au Syndicat Départemental d'Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) tout en souhaitant maintenir une relation privilégiée avec ce syndicat

- de ne pas envisager de processus de fusion avec les autres régies voisines compétentes en matière d'électricité tout en maintenant des relations d'entraide et de partenariat.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité des voix :

- D'apporter son soutien aux décisions prises par le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole dans sa délibération DC-2025-009 du 29/09/2025 ci-dessus exposées
- De rappeler à M. le Préfet par la présente délibération l'importance de maintenir un service local de proximité d'électricité avec une gouvernance directe au plus près des besoins des Administrés, en capacité d'agir plus efficacement lors d'incidents ou d'intempéries, et d'accompagner nos Administrés et projets territoriaux.

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES (J-L. BENTEJAC)

Au 19 septembre 2025, le point financier est le suivant :

Recettes de fonctionnement : 392 800.00 € / Dépenses de fonctionnement : 390 424.00 €

Recettes d'investissement : 604 599.00 € / Dépenses d'investissement : 93 441.00 €

Les fonds disponibles sur le compte sont de 587 970.00 €

CAB (P. MONTO) :

Les travaux ont avancé. Il reste le revêtement devant l'agence postale communale, l'école (colclair) ainsi que devant la salle des fêtes (résine). Ces travaux sont prévus le 21 octobre.

Le mobilier urbain est commandé (potelets, figurines et banc).

Fermeture de route le 27-28 octobre afin que le Département de la Gironde puisse procéder à la réfection du revêtement de la route. Les peintures sur le plateau surélevés seront faites 8 jours plus tard. Afin de limiter le nombre de panneaux la zone 30 s'étendra d'un plateau à l'autre. La résine qui sera appliquée sera de couleur « tuile ».

FOND DE COMMERCE (P. MONTO) :

La signature de vente du fond de commerce de l'épicerie est prévue pour le 16 octobre 2025.

DIVERS (P. MONTO) :

La commune a pris renseignements auprès d'un commercial afin de connaître les aides possibles concernant le changement d'éclairage et éventuellement le changement de chaudière pour la mairie.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SICTOM (P. SÉQUIER) :

La zone des végétaux à Fargues a été déplacée.

Le rapport d'activité sera à présenter au prochain conseil municipal.

SYNDICAT ÉLECTRICITÉ (F. GARCIA ET B. MARQUETTE) :

L'installation d'une borne électrique serait possible sur la commune avec un reste à charge à hauteur de 20%. Il est nécessaire d'émettre un avis et de se positionner rapidement.

SIAEPA (B. MARQUETTE) :

Concernant l'eau potable la part syndicale a baissé.

Véolia est reconduit pour 12 ans mais avec des tarifs différents. (+ 17% en moyenne)

TOURISME (F. GARCIA) :

Le bilan de la saison 2025 a été présenté. Il y a eu 2365 visiteurs sur le secteur (chiffre office du tourisme) dont une augmentation de 18 % sur La Réole.

Un point a également été fait concernant les divers festivités.

PROJETS OTEM 2025-2026 :

- Refonte site web de l'office du tourisme
- Développement Pas La locale
- Valoriser savoir-faire locaux
- Tourisme industriel
- Créer un guide des producteurs locaux
- Accompagner la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

CULTURE (F. GARCIA / S. PUTCRABEY) :

Les tarifs de l'école de musique vont augmenter de 5 %.

VOIRIE (P. MONTO) :

Un bilan sur le mandat a été fait concernant les dépenses pour la voirie, le matériel, la signalisation.

L'entretien des ouvrages devient problématique, car il coûte relativement cher.

URBANISME (P. MONTO) :

Une modification simplifiée du PLUi en cours. Le bureau d'étude retenu est le cabinet Noël.

La fin de cette procédure est prévue pour avril 2026.

3. QUESTIONS DIVERSES

Marche rose : il y a eu 20 participants pour la commune.

Halloween : l'évènement est prévu le 25 octobre.

Les vœux du maire auront lieu le 09 janvier 2026.

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : F. CAUSSÉ, A. DABBADIE, P. BERNA / Procurations : A. DABBADIE à C. SAIGNES / Secrétaire de séance : C. BAYLE

1. DÉLIBÉRATIONS

a) Décision modificative

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative. En effet le paiement de l'instruction des dossiers d'urbanisme, suite à la demande des services du SGC, a été imputé sur le chapitre 65 alors que les prévisions budgétaires le prévoyaient au chapitre 11.

Afin de pouvoir verser les indemnités et cotisations du mois de décembre il convient d'établir la décision modificative comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :
60632 – Fournitures de petits équipements : - 2 700.00 €
657351 – Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement : + 2 700.00 €

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

b) Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif (RPQS) du SIAEPA BDG

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Savignac a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat a présenté un RPQS pour rendre compte de l'exercice 2024 des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ces RPQS ont été transmis à chaque membre du Syndicat. Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT le maire de chaque commune membre du Syndicat présente à son tour, à son conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels établis par le Syndicat.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

c) Annule et remplace del 19-2025

Fonds de concours SDEEG

L'article 3.3 du RAFT de transfert et d'exercice de la compétence Éclairage Public du SDEEG permet aux collectivités de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, non par une contribution, qui est inscrite dans la section de fonctionnement de la Collectivité, mais par fonds de concours, qui est inscrite dans la section d'investissement de la Collectivité. Cette possibilité offerte par le SDEEG concerne tous les travaux dont le montant est strictement supérieur à 4 000 € HT et sous réserve des disponibilités budgétaires du SDEEG consacrées au fonds de concours.

En l'espèce, la commune de Savignac a programmé la réalisation de l'enfouissement de réseaux et l'éclairage public pour un montant total : 48 215.71 € HT, 3 375.10 € de maîtrise d'œuvre et 151.98 € de différence de FCTVA.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût hors taxes de l'opération concernée. Ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement de la Commune.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. PRÉSENTATION RAPPORT ACTIVITÉ SICTOM

Patrick SEQUIER fait une présentation succincte et formelle du rapport d'activité 2024 du SICTOM.

3. COMPTE RENDU DES COMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

DIA (P. MONTO) :

3 DIA : Vente Gibarroux/Jolliffe =
Vente Monge/Le Cozannet = 144 000 €
Vente Legrand = 200 000 €
La commune ne préempte pas sur les ventes citées.

URBANISME (P. MONTO) :

De nombreux dossiers sont déposés.
Projet ULM à Jaussan: les voisins sont inquiets de la situation.

FINANCES (P. MONTO) :

Des subventions du département ont été versées : 2 170 € enfouissement réseaux, 23 058 € aménagement de bourg, 8 640 € aménagement de sécurité 32 400 € pluviales et caniveaux.
L'acompte de la DETR est toujours en attente de versement.
La signature de la vente de la maison Beaucaillou est prévue le 28/11/2025.
La coupe de bois a été faite, pour une valeur d'environ 44 000 €.

CAB (P. MONTO) :

La réception des travaux est programmée le 27 novembre 2025.
Le marquage au sol n'est pas terminé. Il manque les potelets des passages piétons.

LA POSTE (P. MONTO) :

La fréquentation de la poste est en baisse.

VILLAGE D'AVENIR (P. MONTO) :

M. le Sous-Préfet est venu à Savignac pour la présentation de l'étude réalisée par A'Urba dans le cadre du programme Village d'Avenir.

BÂTIMENT (M. VIDAL) :

Les travaux de chauffage ont démarré.
L'entretien des panneaux solaires des logements du Sendat a été fait.

CIMETIÈRE (J-L. BENTÉJAC) :

Un administré demande à la commune s'il est possible que la commune fasse une reprise de sa concession afin de pouvoir acheter une case au columbarium.

RÈGLEMENT DE CIMETIÈRE (J-L. BENTÉJAC) :

Un projet de règlement de cimetière est en cours. Il convient d'y apporter des modifications.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

PLUI (P. MONTO) :

Une modification du PLUi est en cours.

SUD GIRONDE MOBILITÉ (P. MONTO) :

Un point d'arrêt est prévu sur la commune. L'implantation se fera sur le parking de l'ALSH.

CONSEIL D'ÉCOLE (C. SAIGNES) :

L'élection des parents d'élèves a eu lieu.
Une sortie est prévue dans les Pyrénées l'année prochaine pour l'école de Puybarban. Une demande de participation va être faite.
Pour Savignac, il y a 19 enfants de concernés.

VIE PRATIQUE



Mairie de Savignac

120 impasse Jacques Lescarret
Tél : 05 56 65 40 86
Mail : savignac3@orange.fr
Ouverture : Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



Accueil Service Public Auros

265 rue Anne de Tauzia 33124 AUROS
Lydie Barbier, Tél : 06 09 61 55 88
Nathalie Gomez, Tél. 06 23 30 03 93
Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Agence Postale de Savignac

Rue Marsan
Tél : 05 56 65 74 88
Ouverture : Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



RAM Touches A Tout

Relais Petite Enfance - RPE d'Auros -
Maison de la Petite Enfance
3 route de Castets 33124 Auros
Tél : 06 89 37 85 64
Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr
Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65
Contact : Mme MASSIEU Aurélie,
Responsable
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

Info'Jeunes - Marion CONTANT, responsable
du Service Ado's
9, rue des Jacobins 33190 La Réole
Tél : 06 15 25 65 46
Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA RÉOLE
Tél : 05 56 61 53 10
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON
www.sictomsudgironde.fr
Tél redevances : 05 56 62 36 03
Services techniques : 05 56 62 27 70
Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI
rue Marsan, 33124 Savignac
Tél : 05 56 61 26 67
Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON
Coordonnatrice Clémence Tresca
Tél : 05 57 31 01 29



Bibliothèque

Impasse Jacques Lescarret
Maison des Associations
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



Syndicat intercommunal de transport de corps

603 route du Pont doré 33190 PONDAURAT
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)
Tél : 05 56 61 07 38
Service gratuit de transport de défunt



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle
3 rue Jules Ferry 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 71 55



Service Instructeur Urbanisme de la CDC

3 rue Jules Ferry 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 36 44
<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)
<http://mlsg.fr/>



France Travail

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 3949
www.francetravail.fr



SIRP Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

603 route du Pont Doré, 33190 PONDAURAT
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement

BASSANNE - DROPT - GARONNE
3 Bonin Sud - 33190 LOUPIAC DE LA RÉOLE
Tél : 05 56 71 83 94
Mail : siaepa.bdg@orange.fr